



Le Bureau du Procureur
The Office of the Prosecutor

Internal memorandum
Mémoire interne

To À	M. le juge Chile Eboe-Osuji, Président M. le juge Robert Fremr, Premier Vice-Président M. le juge Marc Perrin de Brichambaut, Second Vice-Président	From De	Mme Fatou Bensouda, Procureur <i>/signé/</i>
Date	12 juin 2019	Through Via	
Réf.	OTP2019/014274	Copies	M. Peter Lewis, Greffier
Subject Objet	Notification conformément à la norme 45 du Règlement de la Cour		

Conformément à la norme 45 du Règlement de la Cour, je vous informe par la présente de mon intention de présenter, conformément à l'article 15-3 du Statut de Rome, une demande par laquelle je sollicite auprès d'une Chambre préliminaire l'autorisation d'ouvrir une enquête. Plus précisément, je demande l'autorisation d'enquêter sur des crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale dont au moins un des éléments s'est produit sur le territoire de la République populaire du Bangladesh — État partie au Statut de Rome — et dans le contexte de deux vagues de violence survenues dans l'État de Rakhine sur le territoire de la République de l'Union du Myanmar, ainsi que sur tout autre crime suffisamment lié à ces événements (« la situation au Bangladesh/Myanmar »).

Je prends note du fait que la norme 45 du Règlement de la Cour prévoit que le Procureur fournit à la Présidence « toute autre information destinée à faciliter l'assignation diligente d'une situation à une chambre préliminaire ».

À cette fin, je souhaite rappeler que le Président de la Section préliminaire a précédemment assigné à la Chambre préliminaire I la requête de l'Accusation aux fins que soit tranchée la question de la compétence, conformément à la norme 46-3 du Règlement de la Cour. Le 6 septembre 2018, la Chambre préliminaire I a jugé, à la majorité, que la Cour pouvait se déclarer compétente sur le fondement de l'article 12-2-a du Statut « [TRADUCTION] si au moins l'un des éléments d'un crime relevant de la compétence de la Cour ou une partie de ce crime a été commis sur le territoire d'un État partie au Statut¹ ».

Merci par avance du temps et de l'attention que vous consacrerez à cette importante question.

¹ Decision on the "Prosecutor's Request for a Ruling on Jurisdiction under Article 19(3) of the Statute", 6 septembre 2018 (ICC-RoC46(3)-01/18-37), par. 72 et 73.